



Achat d'un bien en Imnp et defaillance du bailleur

Par **Dalky**, le **12/04/2010** à **12:24**

Bonjour,

J'ai acheté 2 appartements en LMNP et après 2 ans de retard l'immeuble va être livré. J'avais signé un bail commercial avec une société de gestion, via un conseiller en patrimoine (Vallority). Avant même de recevoir les appartements j'apprends que le bailleur est en faillite et que soit je consient une baisse de 25% du loyer soit je casse le bail et me retrouve redevable envers les impôts puisque je ne répons plus aux critères de la LMNP (TVA...). Il y a t'il un recours pour annuler la vente? Puis je me retourner vers le promoteur qui s'était affilié avec la société de gestion ou vers le conseiller en patrimoine qui m'a vendu ce projet? Merci d'avance pour vos réponses !

Par **chris_idv**, le **12/04/2010** à **15:13**

Bonjour,

A ce stade il vous faut consulter un avocat.

Cordialement,